

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 novembre 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN
Secrétaire : Mme Mélanie BALSON
Membres présents : M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE
Membres excusés : Mme Nathalie KOENDERS (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme Karine HUON-SAVINA (pouvoir Mme MODDE)

OBJET DE LA DELIBERATION

Commission communale d'accessibilité des personnes handicapées - Composition

Madame Tenenbaum, au nom de la commission des finances de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 2143-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a la possibilité de créer des comités consultatifs, plus communément appelés « commissions extra-municipales », sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune ; ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil notamment des représentants des associations locales... Il en fixe la composition sur proposition du maire.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal désigné par le maire.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

L'objet du rapport est de définir la composition de la commission communale d'accessibilité des personnes handicapées ainsi que le rôle de cette commission.

2-1 – Rôle

Favoriser une meilleure insertion des handicapés dans la cité, en développant la concertation entre tous les acteurs concernés. Cette mission recouvre le recensement des besoins, l'étude des mesures à prendre et l'intervention auprès des organismes concernés.

2-2 – Présidence

- Mme Françoise TENENBAUM

2-3 – Composition

2-3-1 – Représentants élus de la Ville

- M. Christophe BERTHIER
- M. Antoine HOAREAU
- Mme Dominique MARTIN-GENDRE
- M. Jean-Patrick MASSON
- Mme Stéphanie VACHEROT
- Mme Nora EL MESDADI
- M. Laurent BOURGUIGNAT
- Mme Stéphanie MODDE

2-3-2 – Représentant du Centre Communal d'Action Sociale

- Mme Florence LEGRAND, administrateur, déléguée départementale de l'Association des Paralysés de France

2-3-3 – Représentants des associations

- Centre Régional d'Etudes et d'Actions sur les Handicapés et les Inadaptations (CREAI)
- Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de la Côte d'Or (ADAPEI)
- Amicale des aveugles
- Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs de la Côte d'Or (APEDACO)
- Association Valentin Häuy (enfants déficients visuels)
- Clos Chauveau
- Handphy Club
- Handicaps Evasions Loisirs
- Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)
- Les mutilés de la voix
- Association Trisomie 21
- Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)
- Comité pour le Droit au Travail des Handicapés et l'Egalité des Droits (CDTHED)
- ACODEGE
- Union Nationale des Associations de Familles de Malades psychiques (UNAFAM)
- les yeux en promenade
- Association Française contre les Myopathies (AFM)
- Association des bouchons
- Maisons partagées de Côte d'Or
- Association des traumatisés crâniens et cérébrolésés de Bourgogne
- Comité départemental handisport
- PEP 21
- AFSEP (sclérosés en plaque)
- Association MOOD
- OPAD

2-3-4- Représentants institutionnels

- Agence Régionale de Santé et Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Département de la Côte d'Or
- Centre Communal d'Action Sociale de Dijon
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Inspection Académique de la Côte d'Or
- Services de la Ville et de Dijon Métropole concernés
- Divia
- SNCF

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - définir le rôle et la composition de la commission communale d'accessibilité des personnes handicapées dans les conditions proposées ;
- 2 - m'autoriser à fixer, par arrêté, la composition nominative de ces instances.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ